

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 20 septembre 2019

Lieu : à 10h00, à la buvette de la Salle polyvalente

Présidence : M. Alexander Baran

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire
3. Communications et correspondances
4. Information sur la transparence financière et aménagement urbain
5. Préavis municipal N° 05/2019 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021
6. Préavis municipal N° 06/2019 concernant l'octroi d'un prêt d'actionnaire à la société AGEPP SA
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

16 présents, 12 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Alexander BARAN, déclare la séance ouverte.

2. Procès-verbal de la dernière séance ordinaire

Le procès-verbal de la dernière séance ordinaire est accepté à l'**unanimité**.

3. Communications et correspondances

Le Président, M. Alexander BARAN, informe le Conseil des communications suivantes :

1. Le Service vaudois des Communes et du logement a organisé à l'attention des Bureaux électoraux communaux une Formation à la saisie des résultats des élections dans l'application VOTELEC. Pour le Bureau électoral de Lavey-Morcles cette formation (le 30.09.2019 à Aigle), sera suivie par Mesdames Emilie Gétaz, secrétaire du CC et Thérèse Défago, scrutatrice suppléante. Le Président, M. Alexander BARAN, remercie les deux personnes citées d'avoir accepté de participer à ce cours.
2. Suite à la demande de la Préfète, la Protection civile du District d'Aigle procède à la révision de ses statuts. Dans le courant de l'été 2019 elle a sollicité toutes les Communes du District avec prière de constituer, dans chacune d'entre elles, une Commission consultative dont le but sera l'étude du projet de nouveaux statuts de la PCi du District. Suivra la discussion dans le cadre d'une séance commune à toutes les Commissions consultatives du District (elle aura lieu le 10.10.2019). Suite aux prises de position par les Commissions consultatives communales (échéance au 30.11.2019), un Préavis municipal sera présenté, pour acceptation, à chaque Conseil communal du District en 2020. Le Bureau du Conseil communal de Lavey-Morcles a nommé la Commission consultative ad hoc ; elle est composée de Madame Kelly Viret et Messieurs Pierre Cattin et Serge Bochatay. Le Président remercie les commissaires d'avoir accepté.
3. Le Bureau du Conseil communal s'est réuni le 29.08.2019 pour préparer son exercice 2019-2020. Entre autre, il a été informé par le Président, M. Alexander BARAN, à propos des modifications d'affectation des locaux au Collège et du changement de l'emplacement de l'isoloir de vote pour les votations / élections dans notre Commune.

En ce qui concerne la correspondance :

1. Plusieurs courriels de la Préfecture et du Service des communes et du logement sont parvenus au Président du CC en rapport avec les Elections fédérales 2019 ; ils ont précisé les nouvelles procédures à appliquer par les Bureaux électoraux communaux.
2. Le Président de la Commission de gestion, Monsieur Philippe Ballif, a fait parvenir le 12.09.2019 au Président du CC le courriel relatif au changement dans la composition de la Commission de gestion.

Madame Nadia Yerly a quitté la Commune de Lavey-Morcles et donc n'est plus membre de la Commission. Pour compléter la Commission et, en même temps, de mettre sa composition progressivement en conformité avec le Règlement du CC révisé en 2015 (en particulier avec l'article 47) le poste vacant est désormais occupé par Monsieur Johan Wyder (élu initialement comme suppléant). Si une autre mutation au sein de la Commission intervient avant la fin de la présente législature, elle sera réglée d'une manière analogue.

Cette information est ainsi faite au Conseil communal – avec la lecture intégrale du courriel - dans le but de toute transparence, pour éviter une élection complémentaire en cours de législature et pour la mise en adéquation de la Commission de gestion avec le Règlement du CC de 2015.

3. La Préfète du District d'Aigle a prévu de rencontrer – dans le cadre d'une visite annuelle traditionnelle - le Président du Conseil communal et la Municipalité le 13.11.2019.

4. Information sur la transparence financière et aménagement urbain

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous présente cela sous forme de Powerpoint, voir document ci-joint.

5. Préavis municipal N° 05/2019 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021

M. Yvan PONNAZ, Syndic, explique que l'augmentation des impôts est proposée pour garantir à la population la réalisation des aménagements urbains. Toutefois, l'amendement proposé tient compte de la bascule d'impôts au niveau cantonal où la Commune de Lavey serait bénéficiaire.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion.

M. Philippe BALLIF lit le rapport (écrit sans avoir encore eu connaissance de l'amendement communal) qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 05/2019, concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie le rapporteur et ouvre la discussion sur l'amendement.

Mme Camille PIGNAT s'inquiète que des augmentations d'impôts soient faites sur des inconnues puisque nous n'avons aucun chiffre et devis précis pour ces aménagements urbains. De ce fait, Mme Camille PIGNAT se demande s'il n'est pas plus judicieux de maintenir les impôts à 71%. Et le bénéfice de la bascule au niveau cantonal serait une réserve pour l'aménagement urbain.

De ce fait, Mme Camille PIGNAT propose un sous-amendement pour garder le taux à 71%.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, explique qu'en 2020 le canton prendra à sa charge les frais de soins à domicile, ce qui représentera une diminution de charge pour la Commune de Lavey-Morcles de Fr. 90'000.-. Par contre, dans la redevance communale, nous aurons une augmentation des charges de 30%, mais qui finalement nous laissera un gain d'environ Fr. 60'000.-. Ceci équivaut à environ 3 pts d'impôts communaux.

Ce montant sera évidemment consacré à l'aménagement urbain, mais M. Yvan PONNAZ, Syndic, aimerait faire un signe clair à la population en lui demandant son soutien au futur aménagement urbain. Ces 0.5 pts seraient le symbole clair de la population.

M. Philippe BALLIF se demande si les citoyens vont vraiment faire attention à ces 0.5 pts, et que ce n'est certainement pas un symbole très clair.

M. Nicholas GYGER propose une suspension de séance de 5 minutes, pour discuter au sein de la Relève Rocanne.

Après la reprise de la séance, la parole n'étant plus demandée, le Président, M. Alexander BARAN, procède tout d'abord à la votation du sous-amendement qui propose de laisser le taux inchangé à 71% pour les 2 années à venir.

Celui-ci est rejeté avec 9 contre et 1 abstention.

Ensuite le Président, M. Alexander BARAN, procède à la votation de l'amendement qui, lui, est accepté à la majorité avec 5 abstentions.

Le Président, M. Alexander BARAN, ouvre alors la discussion sur l'arrêté d'imposition.

La parole n'étant pas demandée sur ce point, le Président, M. Alexander BARAN, procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 05/2019

- vu le préavis municipal N° 05/2019 du 08 août 2019 concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021,
- où le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- après avoir pris connaissance, discuté et accepté un amendement (précédé d'un sous-amendement qui a été refusé),

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (-3 abstentions)

- **d'adopter** l'arrêté communal d'imposition pour les années 2020-2021 selon le projet ci-joint.
- **de charger** la Municipalité de transmettre cet arrêté au Service des communes et du logement.

6. Préavis municipal N° 06/2019 concernant l'octroi d'un prêt d'actionnaire à la société AGEPP SA

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous rappelle que la Commune s'était engagée à participer au capital-actions de la société AGEPP lors de sa création en 2009. Maintenant que le projet se concrétise, la Commune ne peut pas revenir en arrière et vous fait une proposition revue à la baisse au capital-actions. Comme la Confédération a décidé d'augmenter massivement sa participation, les autres partenaires peuvent diminuer leur apport. En étant les plus petits actionnaires avec 2.17%, la Commune aura l'avantage malgré tout, d'avoir un membre au Conseil d'administration.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion chargée d'étudier ce préavis.

M. Philippe BALLIF lit le rapport qui recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 06/2019, concernant l'octroi d'un prêt d'actionnaire à la société AGEPP SA.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Alexander BARAN, procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 06/2019

- vu le préavis municipal N° 06/2019 du 05 août 2019 concernant l'octroi d'un prêt d'actionnaire à la société AGEPP SA,
- où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (- 1 abstention)

- **d'accorder** à la Municipalité un crédit de Fr. 260'400.- pour l'octroi d'un prêt d'actionnaire à la société AGEPP SA.
- **de confirmer** la participation au capital-actions d'AGEPP SA à hauteur de Fr. 108'500.-, dont Fr. 21'700.- ont déjà été versés.

7. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, présente le projet Futurostep qui concernerait 10 communes du Chablais vaudois et valaisan ainsi que la société CIMO. Le projet sera étudié et présenté lors de 8 séances d'une demi-journée avec la participation des Présidents et Syndics des communes. Au terme de ces séances et en connaissance des coûts, les communes décideront si elles veulent participer ou pas.

Concernant l'aménagement urbain et le plan d'affectation communal, nous arrivons à la fin d'une phase dont le périmètre a été défini et le projet présenté au canton. Nous attendons l'accord final pour passer à la phase réalisation et vous transmettre les premiers préavis.

Concernant le plan de zone, il a été redéfini dans ses grands principes et soumis à la police des constructions. Après acceptation, il sera transmis au service d'aménagement du territoire pour approbation. S'il n'y a pas de recours et de procédure la Commune espère avoir ses nouveaux plans d'affectation validés pour fin 2021.

M, Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe qu'il y a eu l'inauguration de la Brasserie de l'Abbaye de St-Maurice, tenue par un Morclan.

Mme Sonia RIHS, Municipale, donne des informations sur l'UAPE qui a été mise en place et qui est également tenue par l'ARSAPE. Le démarrage est conforme à toutes les autres structures similaires ; après quelques semaines le taux d'occupation n'est que de 10% mais il devrait augmenter progressivement. Le retour des parents ou enfants est très bon, pour l'instant tout est positif.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle.

9. Divers

M. Christophe ECHENARD demande, suite aux violents orages de cet été, si l'ouvrage de Tovers qui a été vidé deux fois est toujours sécurisé et si le village ne risque rien.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que l'ouvrage répond aux normes en vigueur, que quelques petites adaptations devront être faites au niveau du Courset et que le risque zéro n'existe pas, mais en principe l'ouvrage fonctionne correctement.

Mme Arlette MOTTAZ BARAN rapporte que l'horloge du bâtiment de l'Auberge de Morcles ne fonctionne plus. D'autre part, elle souhaite avoir des informations sur le panneau placé après les Bains-de-Lavey qui signale des travaux sur la route de Morcles jusqu'au 22 novembre.

M. Mario DA SILVA, Municipal, nous informe que la Municipalité n'est pas au courant de ces travaux, va se renseigner et nous donnera les informations nécessaires.

Concernant l'horloge de l'Auberge de Morcles, M. Olivier CHESAUX, Municipal, nous informe qu'auparavant c'était le tenancier qui s'en occupait. Suite à la cessation de ses activités, le sort de ce bâtiment est actuellement en suspens, car il y a beaucoup de travaux à prévoir. Cependant, la Municipalité va s'occuper de la remise en route de cette horloge.

Mme Camille PIGNAT demande : qui s'est occupé des travaux sur le pont du Canal de fuite ? Elle rappelle qu'il y a des problèmes avec ce trottoir impraticable et qu'il y a des discussions en cours concernant la passerelle.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui répond que c'est le canton qui a décidé des travaux.

Mme Camille PIGNAT se permet, en rapport avec le jour officiel de « la journée à pied des enfants à l'école », de rappeler au Conseil Communal les dangers de la circulation pour les écoliers. Elle attire en particulier l'attention de la Municipalité et du Conseil sur les dangers du trafic automobile dans l'enceinte de l'école et demande : la Commune ne pourrait-elle pas inciter les parents à déposer leurs enfants dans le parking de la salle Communale et non dans celui de l'école ?

Elle relève également que les employés communaux viennent parquer dans la cour lors de l'arrivée des écoliers.

Le Président, M. Alexander BARAN, informe que cela fait 2 ans que l'on a introduit l'envoi électronique des courriers aux Conseillers Communaux avec une phase transitoire, en imprimant encore ponctuellement quelques documents papiers. Dorénavant, nous allons passer seulement à l'envoi électronique. Si quelqu'un souhaite obtenir des documents sur papier, il pourra les demander au secrétariat communal.

M. Philippe BALLIF souhaite que la Commission de gestion reçoive toujours à l'avenir le budget et les comptes en format papier.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Alexander BARAN, clôt le point 9.

10. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie les personnes présentes, clôt la séance à 12 h 00 et invite tout le monde à la partie conviviale – traditionnelle pour la séance estivale.

Adopté en séance ordinaire du 12.12.2019

Le Président :

La Secrétaire :

Alexander Baran

Emilie Gétaz